

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 04 avril 2020

Coronavirus

L'Etat met en place une liaison aérienne entre l'hexagone et la Polynésie française

Du fait de la crise du coronavirus, le trafic aérien s'est effondré au niveau mondial. Dans ce contexte, le Gouvernement français s'est engagé à maintenir une continuité territoriale entre la Polynésie française et la métropole. Un appel à candidature a été lancé par l'Etat le 3 avril. La compagnie aérienne Air Tahiti Nui a été retenue. Le financement de cette opération est assuré par le Ministère des Outre-Mer.

Sept compagnies aériennes françaises ont été consultées pour assurer ces vols entre Tahiti et Paris dans le cadre d'une délégation de service public provisoire d'une durée de deux mois, durée qui pourrait être prolongée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le cahier des charges prévoit un premier vol dans les prochains jours au départ de Papeete à destination de Paris pour assurer des évacuations sanitaires, rapatrier les non-résidents bloqués à Tahiti et acheminer du fret.

Au retour, la priorité sera dans un premier temps donnée au transport de fret médical, d'équipements de santé et de produits pharmaceutiques, à hauteur de 25 tonnes pour chaque vol.

Pour protéger la population polynésienne du risque d'introduction de nouveaux cas de covid-19, le rapatriement des passagers résidents n'est pas envisagé dans l'immédiat.

Les rotations sont programmées selon une fréquence de 10 jours, ajustable en fonction des urgences, avec une escale à Pointe-à-Pitre.

L'Etat prendra donc à sa charge l'intégralité des pertes d'exploitation générées par ces vols.



Cabinet

Bureau de la communication interministérielle